



## Indemnités congés payés

-----  
Par Nadine9217

Bonjour, j'ai une question concernant l'attestation pôle emploi suite à un licenciement pour faute grave.

Si la personne a un montant négative dans la rubrique indemnités congés payés mais qu'elle perçoit une somme suite au déblocage de son compte CET. La somme négative vient elle en déduction de la somme du paiement du CET ? Ou est ce que malgré tout elle se cumule ?

Je pose cette question pour le calcul des jours de carence pôle emploi?

-----  
Par morobar

Bonjour,  
A la rupture de contrat, le compte epargne temps est transféré à la CDC et non payé au salarié.  
Ceci dit déduction ou cumul négatif c'est la même chose.

-----  
Par Nadine9217

Bonjour,

Personnellement on ne m'a pas laissé le choix? mon CET a été payé avec mon solde de tout compte.